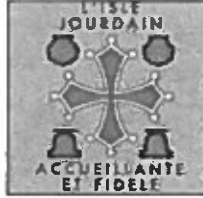


REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN

## **SALLE POLYVALENTE « Yves Caubet »**

### **Annexe au Règlement intérieur**

### **Convention de mise à disposition**

Toute demande de réservation de la salle polyvalente doit être déposée au moins 1 mois avant la date souhaitée à l'accueil de la Mairie ([accueil@mairie-islejourdain.fr](mailto:accueil@mairie-islejourdain.fr) ou déposée directement). Les tarifs d'utilisation sont votés par le conseil municipal.

Identité (à remplir par le demandeur) :

ASSOCIATION

PARTICULIER

Association :

Nom du représentant ou du particulier:

Qualité :

Adresse

Téléphone

Email

Objet de la réservation :

Nombre de personnes :

Date et heures de la manifestation :

Début

Fin

Date et heures de mise en place de la salle

Cadre réservé à l'Administration

#### **MATERIEL nécessaire à la manifestation**

(Cocher la case correspondante et mentionner les quantités)

MANIFESTATION		Quantité demandée	Validation CTM
<b>LOTO</b>		Prédéfinie	
<b>AUTRE</b>			
Tables			
Tréteaux			
Chaises			
Plantes			
Autres			

**VALIDATION CTM (Centre Technique Municipal) le**  
**VALIDATION MAIRE ou ELU RESPONSABLE le**

## ETAT DES LIEUX DE LA SALLE

Constat entrant	Constat sortant

Date de remise des clés :

Date de restitution des clés :

Partie réservée à l'administration

Décision :

Salle accordée :

Salle refusée :

Caution oui

non

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de réservation de la salle polyvalente.

Le demandeur

- s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires, en particulier, les prescriptions de la commission de sécurité, notamment celle consistant à désigner pour chaque réunion ou manifestation, un responsable chargé de prendre les premières mesures de sécurité

- certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile (copie jointe)

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

L'Isle Jourdain le

Identité et fonction du signataire